



Le Centre Hospitalier de Valenciennes recrute

un **TECHNICIEN INFORMATION MEDICALE H/F** rattaché au **Pôle URAMU**

Contexte : *Le Centre Hospitalier de Valenciennes est une structure de santé comptant près de 5000 salariés travaillant sur plusieurs sites. Ce qui en fait le plus important employeur du Valenciennois.*

Le Centre hospitalier de Valenciennes, situé à 30 minutes de Lille et à 1 heure de Bruxelles, est l'établissement référent du Territoire de santé du Hainaut-Cambrésis.

Avec près de 2 000 lits dont 900 de MCO, le Centre hospitalier de Valenciennes est le troisième hôpital de la région Hauts de France après le CHRU de Lille et le CHU d'Amiens. Etablissement support du Groupement Hospitalier (GHT) de territoire du Hainaut-Cambrésis, il couvre un bassin de santé de 800 000 habitants et regroupe l'ensemble des spécialités médicales à l'exception de la chirurgie cardiaque, de la radiothérapie et de la greffe.

Le CHV est composé de 13 Pôles d'activités médicales et médico-techniques et bénéficie d'une délégation médicale de gestion élargie, d'une dynamique de projet importante et d'une ouverture à l'innovation.

Missions :

Aider et former au recueil de l'activité médicale, coder et saisir les informations médicales en vue d'améliorer la description de l'activité du pôle dans le cadre du PMSI.

La mission d'optimisation de formation au PMSI des praticiens hospitaliers et des personnels non médicaux mis à disposition par le pôle d'affectation est, en effet, essentielle puisque, au vu du volume de RUM à traiter dans un pôle, le TIM ne peut absorber l'ensemble du codage à lui seul.

Activités principales :

- Aide, conseil et formation au codage PMSI des praticiens hospitaliers du pôle
- Aide, conseil et formation au codage PMSI, des personnels non médicaux mis à disposition par le pôle afin d'être, au sein de leurs services respectifs, les correspondants et référents du TIM
- Extraction et hiérarchisation des informations médicales selon le guide méthodologique de production des informations applicable au 1^{er} mars de chaque année, en MCO et, le cas échéant, pour le SSR, des règles de codage CSARR
- **Codage des diagnostics** selon les règles de la CIM10 avec recours à l'expertise du médecin DIM si nécessaire
- Le codage des actes, de la compétence et de la responsabilité des praticiens hospitaliers, sera réalisé par eux-mêmes
- Recueil et saisie des informations médicales dans le logiciel dédié au PMSI
- Vérification de la cohérence entre les données PMSI et les données administratives

- Réalisations des contrôles suivants, avant mise en ligne e-pmsi :

☞ **Contrôles quotidiens communs à tous les pôles, via BO :**

- Durée de séjour < 3HEURES
- Doublons de RSS ou de RUM
- RUM modifiés ou supprimés dans GAM et non dans SILLAGE
- Cs codées
- HJ sans date de sortie
- HJ avec sortie en mutation
- DATIM 46 : séjour avec code en Z en DP et sans DR
- DATIM 103 : séjours avec affection aiguë en DR
- Z530 (actes non réalisés)
- CM90 différentes erreurs concernant : le groupage, les modes d'entrée/sortie, le Rum non codé dans un multi RUM, l'absence de date des dernières règles, de âge gestationnel, du poids de naissance de l'enfant...

– **Contrôles hebdomadaires communs à tous les pôles, via PMSipilot / QUALIFACT :**

- DATIM 32 : séjour avec un code Z avec un code de sortie DC
- Séjours simultanés pour un même patient
- READMISSION TRANSFERT, sortie et réadmission < à 2 jours
- READMISSION du lendemain (hors entrée/sortie par transfert MCO)
- DATIM 98 : séjours contigus pour un même patient
- DATIM 103 : séjours avec affection aiguë en DR
- DP requérant un acte, sans saisie d'acte
- DATIM 26 : séjours avec un diagnostic rare en DP
- DATIM 25 : incompatibilité âge/diagnostic
- DATIM 30 : séjour avec un code Z inhabituel en DP
- DATIM 69 : séjours classés dans le GHM 23M16Z «convalescence et autres motifs sociaux »
- DATIM 102 : acte requérant un code Z en DP
- DATIM 92 : racines avec un pourcentage atypique de séjours avec EXB
- DATIM 66 : séjours de niveau Z, 1/A ou 2/B avec+ de 30 EXH
- DATIM 31 : séjours avec un code Z en DP et une durée de séjour > à 15 jours
- DATIM 91 : séjours sans nuitée avec un geste complémentaire d'anesthésie
- DATIM 72 : séjours sans nuitée et avec un acte externe FFM ou hors SE et FFM
- CM90 : différentes erreurs
- DP J960/J80 (SDRA) vérification de sa pertinence (requête/BO)
- DATIM 73 : circulaire frontière soins externes/hospitalisation

☞ **Contrôles hebdomadaires complémentaires et spécifiques à certains pôles, via PMSipilot / QUALIFACT :**

- Pôle CHIRURGIE :
 - ☞ DATIM 40 : séjours classés dans un GHM médical avec un diagnostic chirurgical
 - ☞ DATIM 109 Séjours avec acte d'esthétique hors GHM 09Z02Z et 23Z03Z
 - ☞ DATIM 115 Séjours sans nuitée avec un acte atypique séjour sans nuitée
 - ☞ DATIM 87 + 87b Séjours avec actes chirurgicaux en doublons
 - ☞ DATIM 89 Séjours avec diagnostic principal requérant un acte et sans acte
 - ☞ DMI attendu
- Pôle URAMU :
 - ☞ DATIM 61 Séjours avec durée inférieure à 5 j. avec un DP «coma » et code T intoxication en DAS
 - ☞ REA. Sans supplément réanimation
- Pôle Cancérologie et spécialités médicales :
 - ☞ DATIM 84 Séjours avec DP « surveillance ou traitement de tumeurs » avec DR non renseigné ou différent de cancer
 - ☞ DATIM 54 Séjours avec un codage non conforme des IVG et des IMG
 - ☞ DATIM 89 Séjours avec diagnostic principal requérant un acte et sans acte
 - ☞ DATIM 87 + 87b Séjours avec actes chirurgicaux en doublons
- Pôle 10 Mère-Enfant :
 - ☞ DATIM 81 Séjours de nouveau-nés avec incohérence âge gestationnel/poids de naissance
 - ☞ NN3 sans NN3 : Passages en réanimation néonatale sans supplément réanimation néonatale (REP)
- Pôle 11 :
 - ☞ DATIM 104 Séances de dialyse sans acte de dialyse:

∞ DMI attendu D'autres contrôles complémentaires peuvent être réalisés, au choix du TIM, sur tout logiciel dédié au PMSI

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Personnel médical, paramédical, informatique et administratif pour la transmission et le recueil des données médico administratives et pour le suivi de leur exhaustivité

Savoir-faire requis :

- Etre dynamique, rigoureux et disposer d'un esprit d'initiative
- Etre discret et respecter la confidentialité des données PMSI
- Planifier et organiser son travail
- Apprécier le travail en équipe pluridisciplinaire
- Etre pédagogue et diffuser les bonnes pratiques
- Connaître :
 - o Le vocabulaire médical
 - o La terminologie du codage des actes des services du pôle d'affectation
 - o La classification des actes médicaux
- Utiliser les outils bureautiques et les logiciels dédiés aux spécialités du pôle : - SILLAGE DM - MILLENIUM – BO – PMSI pilot/QUALIFACT – Edocod GAM/GAC – ACCELIS workflow - Cardioreport – Angioquery – Dxcare. OPTIM - DIMXPRT
- Utiliser les ouvrages de codage des actes médicaux
- Identifier les erreurs de codage des actes médicaux et leur origine pour correction à l'aide des logiciels métiers

Conditions particulières d'exercice :

- Etre formé dans le domaine spécifique de l'information médicale liée aux activités des services du pôle
- Afin de permettre une concertation optimale induisant un codage PMSI de qualité, disposer :
 - o d'un bureau indépendant
 - o d'une ligne téléphonique dédiée
 - o d'un ordinateur doté d'un double écran et des logiciels précités, connecté à une imprimante réseau, assurant la confidentialité des impressions.
 - o des dossiers patients, des CRO, compte rendu d'hospitalisation et des lettres de sortie détaillées avant J+8 (dans la perspective FIDES)
 - o du guide méthodologique de production des informations en vigueur, soit la CIM10 applicable au 1^{er} mars de chaque année, en MCO.
- Avoir la possibilité, si besoin, d'interroger le médecin de l'unité afin d'obtenir des informations nécessaires au codage optimal du séjour.
- Avoir la possibilité, si besoin, d'interroger le médecin DIM afin d'obtenir des précisions/règles nécessaires au codage optimal du séjour.
- Bénéficier des actions de formation continue annuelles recommandées par les médecins DIM afin de permettre une codification optimale de l'activité médicale, grâce au maintien du niveau de technicité et d'expertise ; ces actions de formations pourront être réalisées soit par les médecins DIM de l'établissement soit par un organisme de formation agréé.
- Assister aux réunions mensuelles DIM/TIM afin d'optimiser le partage des informations, le perfectionnement des connaissances et d'étudier, en concertation, les tableaux de bord d'exhaustivité du codage du pôle

Contrat :

- Poste à temps plein
- CONTRAT : CDD

- Horaires variables :

Amplitude classique du personnel administratif : du lundi au vendredi entre 8h et 17h

CANDIDATURES

Merci de transmettre votre candidature (CV et lettre de motivation) par mail

A l'attention de Mme Anne-Claude GRITTON, DRH

A l'adresse suivante : chvalenciennes-076504@cvmmail.com